

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2009**

**Membres présents :** TOURNABIEN Marc, maire.

**LESIEUR** Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **CHOMAZ** Josiane, adjoints ; **BOIS** Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **COLLOMBET** Corinne, **DALLA COSTA** René, **DABURON** Didier, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle, **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-Josée, **VALENZANO** Martine, **VIARD** Marcel.

**Membres absents excusés:** VARESANO José.

**Membres absents :** THIAFFEY Jean-François, CHARVIN Denis.

**Secrétaire de séance :** VIARD Marcel.

**1) APPROBATION COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 10/09/2009**

Une erreur de date a été faite au point n°2 concernant la réunion du CCAS du 09-09-2009 et non du 03-07-2009.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

**2) APPROBATION RAPPORT SUR L'EAU (2008)**

Monsieur le maire présente le rapport et apporte quelques précisions :

- la commune compte 1176 abonnés
- 78 432m<sup>3</sup> ont été facturés
- les recettes d'eau se sont élevées à 87 745€
- les recettes d'assainissement se sont élevées à 70 508 €
- le prix de la location du compteur est de 13 €

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité le rapport sur l'eau.

**3) FIXATION PRIX DE L'EAU POUR 2010**

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est actuellement de 2.51€ (eau : 1.242€, assainissement : 0.948€, taxes : 0.32€). Les moyennes départementale et nationale sont de 2.53€ et 3.77€. L'objectif communal est de se rapprocher de la moyenne nationale afin que les recettes de la vente d'eau puissent financer les travaux sur les réseaux.

Notre commune subit le handicap d'avoir un kilométrage de réseaux élevé par rapport au nombre d'habitants.

Pour la période 2008-2009 l'impact de l'entretien des réseaux a été de 0.039€ par m<sup>3</sup>.

Les prévisions pour la période 2011-2015 sont de 0.235 € et pour la période 2015-2025 1.62 € par m<sup>3</sup>.

Ces chiffres justifient une augmentation régulière et annuelle du tarif du m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal après délibération vote à l'unanimité une augmentation de:

- 0.12€ pour le prix du m<sup>3</sup> d'eau,
- 0.04€ pour l'assainissement (eaux usées),
- 1€ pour la location des compteurs (14 €).

**4) REDEVANCE FRANCE TELECOM**

Pour toutes les infrastructures France Télécom implantées sur le domaine communal, le conseil municipal vote pour une redevance à taux plein soit :

-957.69€ pour les artères aériennes (20.23 km)

-793.83€ pour les artères en sous-sol (22.55 km)

-94.68€ pour les emprises au sol (4 m<sup>2</sup>)

Cette redevance s'élève donc à 1 846.20€.

Le conseil municipal après délibération autorise le maire à solliciter la redevance France-Télécom d'un montant de 1 846.20€ pour l'année 2009.

## **5) DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 10 janvier 1992, le conseil municipal avait instauré le droit de préemption urbain (DPU) sur le territoire de la commune de Saint-Julien-Montdenis. Monsieur le maire indique que suite à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme le conseil doit redéfinir les zones soumises au droit de préemption.

Le conseil municipal vote à la majorité (1 abstention : Marie-José Tribal) l'instauration d'un droit de préemption sur les zones NA, AU et l'ensemble des zones U du PLU.

## **6) ACQUISITION PARCELLES ADJUFICATION CHATEL**

Point annulé.

## **7) INSTAURATION TEMPS PARTIEL**

Suite à la demande d'un agent de pouvoir bénéficier d'un temps partiel de droit, le conseil municipal approuve à la majorité une délibération instaurant le temps partiel pour le personnel communal. Il charge monsieur le maire de gérer les demandes d'autorisation de travailler à temps partiel au cas par cas et en fonction des nécessités du service public.

## **8) MISE EN PLACE D'UN CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi)**

Le CAE permet aux collectivités des embauches pour une période de 6 à 24 mois, de 20 à 35 heures par semaine, avec une aide de l'état pouvant atteindre 90 % des coûts.

Les CAE sont réservés à certains types de demandeurs :

- ceux âgés de 16 à 25 ans
- ceux bénéficiant des minimas sociaux etc...

Le conseil municipal à la majorité autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer un contrat d'accompagnement à l'emploi.

## **9) CONVENTION ENFOUISSEMENT RESEAUX TELEPHONIQUES RUE DU BOURG ET MONTDENIS**

Le conseil municipal vote une délibération autorisant monsieur le maire à signer une convention avec France Télécom afin de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement du réseau de télécommunications.

A la charge de la commune : génie civil, avant projet, projet. A la charge de France Télécom : étude et entretien du câblage télécommunications et de mise à disposition de France Télécom des ouvrages de génie civil ainsi que les modalités d'entretien, de gestion et d'utilisation par France Télécom des installations de télécommunications électroniques sur Montdenis ( Montdenis « l'église » « champ Curtil » tranche 2 et 3).

Cette convention prendra effet à la date de signature, pour une durée de 20 ans.

## **10) TARIF LOCATION SALLE PAROISSIALE**

Le conseil municipal vote une délibération à l'unanimité fixant les modalités de location de la salle paroissiale identiques à celles de la maison des jeunes, soit :

150.00 € de caution et 30.00 € de location pour les particuliers,

150.00 € de caution et location gratuite pour les associations.

### 11) MARCHE TRAVAUX AEP MONTDENIS 3<sup>EME</sup> TRANCHE

### 12) MARCHE TRAVAUX SECURISATION AVENUE DE LA GARE

### 13) MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE EXTENSION DU GYMNASSE

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote 3 délibérations autorisant monsieur le maire à signer le marché avec les entreprises les moins disantes soit :

- entreprises Truchet et Porcheron pour les travaux AEP Montdenis et enfouissement réseaux secs (3<sup>ème</sup> tranche),
- groupement Sacer/Mancuso pour la sécurisation de l'Avenue de la Gare,
- cabinet Petitjean pour la maîtrise d'œuvre extension du gymnase.

### 14) DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le maire présente les décisions modificatives pour certains travaux ayant dépassé le budget initial et nécessitant le recours à l'emprunt.

a) Budget eau et assainissement :

- captage du Revet : 3 200.00 €

b) Budget principal :

- aménagement rue du Bourg : 57 767.00 €
- aménagement avenue de la Gare : 33 000.00 €
- travaux Montdenis : 34 900.00 €.

Ces décisions modifient l'équilibre du budget. Il sera donc fait appel à l'emprunt pour un montant de 125 667.00 € pour le budget principal et 3200.00 € pour le budget de l'eau et assainissement.

Tableau détaillé des opérations :

a) budget eau et assainissement	Depenses	Recettes
Op. 110 captage du Revêt	+ 3 200€	
Op.16 emprunt		+ 3 200€
Op. 111 pompage	+ 500€	
Op. 112 conduite d'eau	- 500€	
<b>b) budget principal</b>		
Op. 152 aménagement rue du Bourg	+ 73 967€	+ 16 200€ (sub.)
Op. 153 aménagement avenue de la Gare	+173 100€	+ 52 000€ (sub.)
Op. 103 voies et chemins	- 126 000€	- 37 900€ (sub.)
Op. 148 travaux Montdenis	+ 54 900€	+ 20 000€ (sub.)
Op 16		+125 667€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les DM n°3.

### 15) MARCHE ASSURANCES

Le conseil municipal vote une délibération à l'unanimité autorisant monsieur le maire à lancer la consultation auprès des prestataires et à signer le marché de service dans la limite du montant actuel budgété : 47 400.00 €, soit environ 189 000€ sur 4 ans.

### 16) SUBVENTION SDESS TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS MONTDENIS

Coût : maîtrise d'œuvre : 2 987.00 € HT

Génie civil : 51 381.00 € HT

Câblage : 45 587.00 € HT

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à demander une subvention sur le montant de ces travaux : 99 955.00€.

### 17) CESSION CHARPENTE METALLIQUE

La commune avait acquis auprès du SIRTOMM une charpente métallique pour une somme de 2 000.00 €, plus 794.71 € de transport.

Après une étude de faisabilité, coût 1 794.00 €, cette charpente est jugée mal adaptée à notre projet et présente des risques pour le public.

Le conseil municipal donne son accord pour répondre favorablement à la SCI MATCHA qui souhaite acquérir cette charpente et fixe le prix à 5 000.00 €. Cette somme couvre les frais initiaux qui se montaient à 4 588.71 €.

### **18) DEMANDE SUBVENTIONS POUR RENOVATION CHALET PLAN DU CUIR**

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial le conseil municipal autorise monsieur le maire à demander une subvention pour la réhabilitation du chalet d'alpage du Plan du Cuir. La commune en serait le maître d'ouvrage.

Différentes améliorations :

- construction d'un appentis pour toilette et rangement du bois
- pose de clôture et panneaux solaires
- fourniture et pose d'un escalier extérieur
- création d'un point d'eau.

L'estimation du coût de ce projet est de 16 832.00 €.

### **19) VENTE PARCELLE ZAC PRE DE PAQUES A M. MILLE**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à vendre à monsieur Mille André représentant la SCI MATCHA, la parcelle 2562, de 634 m<sup>2</sup>, au prix de 15.00€HT le m<sup>2</sup> soit un montant de 9 510.00€HT.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

### **20) COMPTE RENDU REUNIONS**

a) commission des travaux du 10 octobre 2009

Monsieur Marc Ravier, adjoint aux travaux, nous précise que cette réunion fut consacrée à la visite des différents chantiers :

- captage du Revet
- bicouche Tourmentier
- 3<sup>ème</sup> tranche réseau sec Montdenis
- SIRTOMM
- Rue du Bourg : il ressort la nécessité de raboter l'angle de la maison Cosme

### **21) QUESTIONS DIVERSES**

a) Madame Josiane Chomaz, adjointe à la culture nous rappelle que :

- Le bulletin municipal est en route, avis aux associations pour d'éventuels articles.
- La présentation des vœux aura lieu le vendredi 15 janvier 2010.
- Il est prévu une soirée viticulture en novembre avec Solid'art.
- Pour toute information le public peut consulter le site communal.
- A la demande des parents d'élèves une visite de la cuisine centrale et de la cantine aura lieu le vendredi 13 octobre à 17 h.

b) Madame Bernadette Buffaz nous fait part du mécontentement de quelques citoyens n'ayant pas été avertis lors d'une coupure d'électricité. Monsieur Franck LEFEVRE informe que seule la mairie a été tenu informée et précise que cette coupure était prévue au départ pour une durée assez courte (moins d'une heure) ne nécessitant pas, de l'avis de la Soréa, une information particulière à la population. Monsieur le maire demande à la Soréa d'améliorer son système d'information à l'avenir.

c) Plan Communal de Sauvegarde :

Suite à la réunion du PCS du 21 octobre, monsieur Marc Ravier informe que le conseil municipal devra prochainement délibérer afin de permettre d'acquérir différents matériels nécessaires en cas de catastrophes environnementales ou autres sur la commune.

La séance est levée à 22 h 48 mn.